

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 16 juin 2020 – 18h00

Délibération n°2020/42

Date de convocation : 09 juin 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 juin 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (64 titulaires et 3 suppléants) :**

PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, THIEULEUX Jean-Pierre, PECQUEUX Christian, MARLIOT Marie-Lise, LEBLON Francis, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, BLAIRON Daniel, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, ROELS Pascal, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres absents (6) :**

MACAREZ Jean-Félix, ROLAND BEC Brigitte, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEVEQUE Pascal, GOURAUD Francis

**Membres ayant donné procuration (4) :**

BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, HISBERGUE Antoine à MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, COULON Laurent à RICHEZ Jean-Pierre,

**Membres du bureau exécutif sans droit de vote (2) :**

Daniel CATTIAUX, Jean-Paul CAILLIEZ

Madame RIBES-GRUERE Laurence est élue secrétaire de séance.

**Délibération n°2020/42 : Budget principal - Portant adoption budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'exercice 2020**

Monsieur le Vice-Président expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la loi du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 a reporté la date butoir du vote du budget primitif au 31 juillet 2020,

Considérant la note de synthèse présentée par le vice-Président en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2020,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.*

*Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, dont son article 9,*

*Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 dont ses articles 11 et 13,*

*Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- **D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2020 de la communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	37 674 757,40	35 837 609,87
	+	+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 837 147,53
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		37 674 757,40	37 674 757,40

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	5 679 792,78	8 021 285,74
	+	+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	3 589 044,49	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 247 551,53
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 268 837,27	9 268 837,27

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET	46 943 594,67	46 943 594,67
-----------------	---------------	---------------

- Étant précisé que le budget primitif de 2020 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2019 ;
- De confirmer que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction en conformité avec l'instruction M14.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 22 juin 2020 et de la publication le  
22 juin 2020  
Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 22 juin 2020

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

## IMPORTANT

*DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*

**Annexe 2020/42 : Budget principal - Note de synthèse**

11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

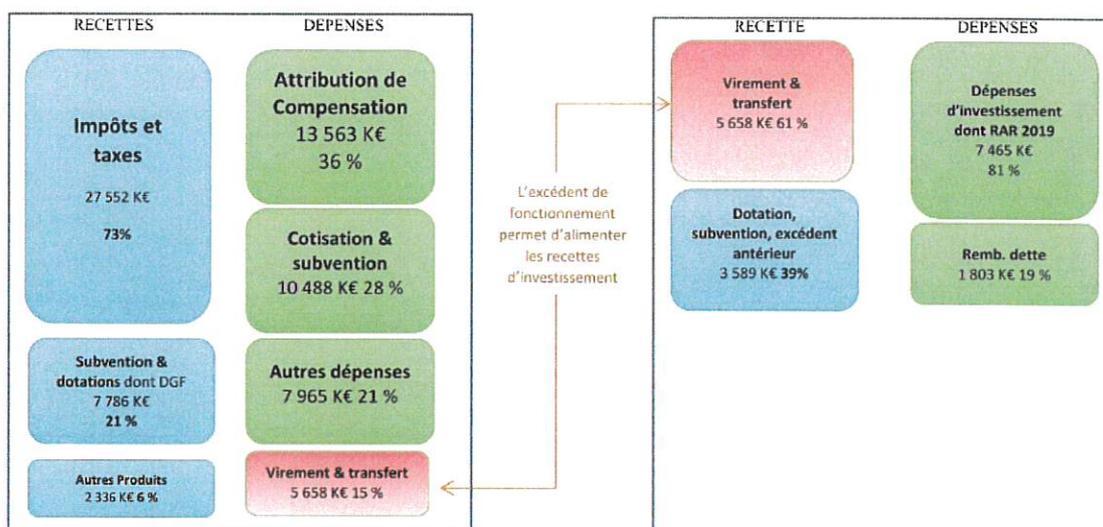


**La structure du Budget Principal**

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Chaque section – fonctionnement et investissement – doit être équilibré, tant pour le budget principal conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique.

Il respecte les principes budgétaires : antériorité, annualité, unité, universalité, spécialité, et sincérité.

Le budget 2020 s'équilibre en fonctionnement à 37 674 K€ et en section d'investissement à 9 268 K€



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité:
  - o les charges à caractère général (contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...)
  - o les charges de personnel
  - o les charges financières liées à la dette
  - o L'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement)
  - o les dotations aux amortissements, provisions...
  
- les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement:
  - o Impôts et taxes
  - o Dotation de l'état
  - o Les produits de services



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

Chap.	Libellé	Vote
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	4 366 245,62
012	Charges de personnel et frais as	2 600 000,00
014	Atténuations de produits	13 563 762,00
65	Autres charges de gest. cour.	9 639 514,38
656	Frais de fonct. groupes d'élus	
<b>Total des dépenses de gestion courant</b>		<b>30 169 522,00</b>
66	Charges financières	986 435,38
67	Charges exceptionnelles	421 009,18
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	476 619,00
<b>Total des dépenses réelles de fonction</b>		<b>32 053 585,56</b>
023	Virement sect. d'inv.	3 980 038,77
042	Op.d'ordre de transfert entre se	1 678 935,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc	
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionn</b>		<b>5 658 973,77</b>
<b>TOTAL</b>		<b>37 712 559,33</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEME</b>		<b>37 712 559,33</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
013	Atténuations de charges	107 583,00
70	Produits des services	178 760,00
73	Impôts et taxes	27 552 512,81
74	Dotations, participations	7 786 004,58
75	Autres prod. de ges. cour.	65 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>35 689 860,39</b>
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions	102 649,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionn</b>		<b>35 792 509,39</b>
042	Op.d'ordre de transfert entre se	45 100,48
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc	
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionne</b>		<b>45 100,48</b>
<b>TOTAL</b>		<b>35 837 609,87</b>
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI	1 837 147,53
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEME</b>		<b>37 674 757,40</b>



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

## Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (011)

	BP 2020	CA 2019
<b>11 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>4 366 244,97</b>	<b>4 150 930,47</b>
60 Achats & Variation des stocks	1 477 118,54	1 447 129,55
61 Services extérieurs	1 975 848,31	1 914 264,35
62 Autres services extérieurs	754 062,12	711 873,83
63 Impôts, taxe et versement assimilés	113 687,27	77 662,74

Elles représentent près de 11% des dépenses totales de fonctionnement. (Troisième poste de dépenses et augmentent de 4% par rapport à 2019)

**comptes 60:** fluides, carburants, fourniture de petit matériel pour les brigades. 70% des dépenses sont affectées aux consommations d'éclairage public.

**comptes 61 et 62:** les services extérieurs, prestations de service, assurances, entretien et maintenance du patrimoine... La délégation des services publics sur la gestion des espaces nautiques représente 75% des dépenses soit 1 492 k€.

**comptes 63:** les impôts et taxes, forte augmentation par principe de prudence, il a été inscrit les taxes foncières du bâtiment du pôle et du bâtiment rue de Ligny pour lesquels nous n'avons pas encore obtenue de dégrèvement ( bâtiment d'utilité public)

- Les charges de personnel (012)

	BP 2020	CA 2019	Evolution
<b>12 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 600 000,00</b>	<b>2 436 684,96</b>	<b>163 315,04</b>

Ce chapitre enregistre une évolution de + 163 315 € par rapport à 2019, qui s'explique notamment par les incidences des orientations proposées lors du débat d'orientations budgétaires avec le recrutement de 5 contrats sénior et le GVT glissement « vieillesse-technicité » (avancements de grades et d'échelons des fonctionnaires).

Les charges de personnel représentent 6.90% des dépenses globales de fonctionnement.



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

- Atténuation de produit (014)

	BP 2020	CA 2019	Evolution
14 ATTENUATION DE PRODUITS	13 563 762,00	14 590 854,00	-1 027 092,00

Les attributions de compensation ( 13 563 k€ en 2020) constituent le premier poste de dépenses et représentent plus de 36 % des dépenses. Une baisse de -7 % est constatée à la suite du transfert de la compétence GEPU.

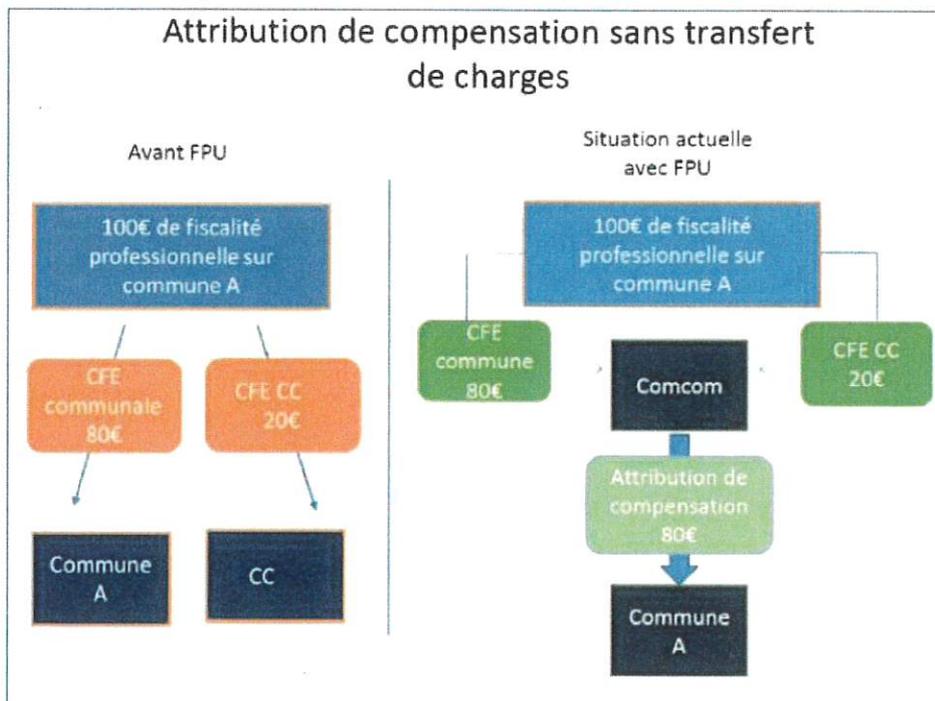
C'est une dépense obligatoire pour la Communauté d'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération répond au régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique, c'est à dire que l'ensemble des produits fiscaux des entreprises lui est reversé.

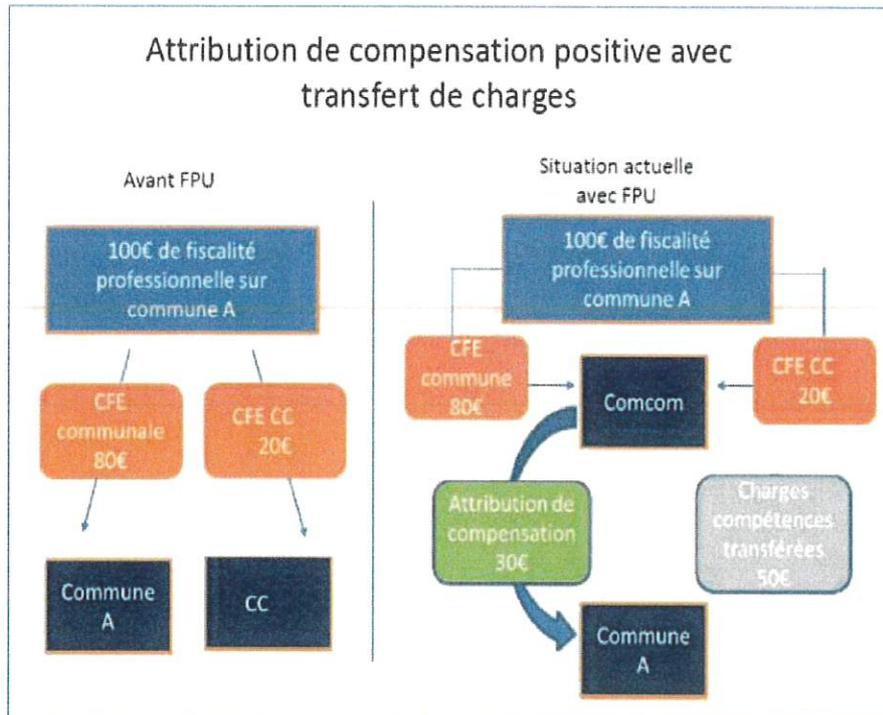
Cette perte de produit fiscal pour les communes est compensée strictement par une attribution de compensation (AC) qui est versée par la Communauté d'Agglomération aux communes chaque année.

Dès lors, il est possible de soustraire à cette Attribution de Compensation les charges transférées par les communes dans le cadre de transferts de compétence au profit de la Communauté. (ex de transfert de compétence et donc de charge : éclairage public, petite enfance...)

Si les charges transférées sont plus élevées que les produits fiscaux transférés, alors l'Attribution de Compensation sera négative, c'est à dire que ce sera à la commune de verser une compensation à la Communauté d'agglomération.



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT



- Dépenses Imprévues (022)

	BP 2020	CA 2019	Evolution
22 DEPENSES IMPREVUES	476 619,00		476 619,00

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, il a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire d'inscrire la somme de 476 k€ en dépenses imprévues afin d'anticiper d'éventuelle dépenses urgente. (Acquisition de protection individuelle...)



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

- Autres charges de gestion (065)

	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Evolution</b>
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	9 639 514,38	8 075 333,47	1 564 180,91

Elles représentent près de 26% des dépenses totales de fonctionnement. Il s'agit du deuxième poste de dépenses.

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des cotisations et des subventions allouées aux associations :

Compétence ordures ménagères et déchetterie : 6 625 559 € (SIAVED)  
 Compétence GEPU : 1 332 822 € (SIDEN SIAN)  
 Compétence GEMAPI : 538 842 € ( SMABE...)  
 Compétence Petite Enfance : 498 790 € (Maison enchantée, Les enfants du pays de Matisse...)  
 Compétence Tourisme : 115 000 €

On constate une évolution de + 19.37 % soit 1 565 K€, cette évolution est principalement liée à la prise de compétence GEPU.

- Charge financière (66)

	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Evolution</b>
66 CHARGES FINANCIERES	948 634,10	1 017 669,82	-69 035,72

Avec un encours de dette qui s'établit à 25 600 077 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CA2C continue d'afficher une bonne maîtrise de son endettement. Le taux moyen s'élève à 3.87 % au 31/12/2019.

La durée de vie résiduelle est de 14 ans et 5 mois au 31/12/2019.

A noter que la Ca2C affiche une dette classée «1A» (produits non risqués) pour 92.24% et «1B» (à risque faible et limité) pour 7.76% selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite «Charte Gissler». La « toxicité » de l'encours est donc nulle.

- Charges exceptionnelles (67)

	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Evolution</b>
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	421 009,18	857 021,00	-436 011,82

Fluctuantes d'une année à l'autre, ces charges s'élèvent à 421 000 €. Ce chapitre représente dans sa grande partie les participations versées aux budgets annexes sous la forme de subventions d'équilibre, (en 2019 la CA2C a financé l'acquisition du four crématoire 500 k€) :

- Crématorium 195 031 €
- Budget à caractère développement économique 185 679 €
- ZAC vallée d'hérie : 40 297 €



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

- Opération d'ordre (042 – 023 )

	BP 2020	CA 2019	Evolution
23 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	3 980 038,77	3 980 038,77	0,00
42 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 678 935,00	3 206 840,36	-1 527 905,36

Elles sont constituées des opérations de transfert entre sections, inscrites pour la contrepartie en recettes de la section d'investissement : les amortissements pour 1 678 935 €. A noter que le virement à la section d'investissement (autofinancement prévisionnel) est de 3 980 038 €.

## Les recettes de fonctionnement

- Atténuation de charges

	BP 2020	CA 2019	Evolution
13 ATTENUATION DE CHARGES	107 583,00	163 754,71	56 171,71

Dans cette rubrique, sont comptabilisés les remboursements des organismes de protection sociale (CPAM, CNRACL...) il est à noter que le montant est de 0 € pour 2020 ainsi que le remboursement des charges de personnels du crematorium.

- Produits des services

	BP 2020	CA 2019	Evolution
70 PRODUITS DES SERVICES	178 760,00	177 337,95	1 422,05

Ce chapitre regroupe les produits des services qui font l'objet d'une refacturation aux usagers (occupations du domaine public aire d'accueil des gens du voyage, et remboursement des charges du pole d'entreprise par les entreprises)

- Impôt et taxe

	BP 2020	CA 2019	Evolution
73 IMPOTS ET TAXES	27 552 512,81	27 480 587,16	71 925,65

C'est le **principal poste de recette** de fonctionnement plus de 73% du total des recettes.

**Les impôts et taxe baissent de 45 346 € :** Sans augmentation des taux, l'évolution repose exclusivement sur la variation des bases. S'agissant de la réforme de la Taxe d'habitation, les mesures de dégrèvement n'ont pas d'impact sur les recettes de la collectivité, l'état prend en charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattement appliqués en 2017.



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

	CR 2019	BP 2020	Évolution
TH	3 845 534	3 890 301	44 767
TF	3 144 431	3 210 220	65 789
TFNB	362 620	365 854	3 234
CFE	5 091 373	5 145 910	54 537
TASCOM	728 204	723 208	-4 996
IFER	519 445	524 648	5 203
CVAE	2 147 419	2 161 818	14 399
TAXE ADDITIONNELLE	81 762	79 170	-2 592
TEOM	6 763 624	6 852 659	89 035
<i>Rôle supplémentaire</i>	<i>314 722</i>		<i>-314 722</i>
TH	12 207		
Teom	1 523		
Tfnb	7 736		
Gemapi	1 221		
<i>IFER 2018</i>	<i>177 264</i>		
Cfe	89 305		
<b>Total fiscalité</b>	<b>22 999 134</b>	<b>22 953 788</b>	<b>-45 346</b>

**Taux 2020 identique à 2019**

	2020
Taux de CFE (ex TP)	28,7 %
Taux taxe d'habitation	9,57 %
Taux taxe foncière sur le bâti	6,5 %
Taux taxe foncière sur le non bâti	12,62 %

*Atribution de compensation négative augmentation de 143 825 € à la suite du transfert de la compétence GEPU.*

	CR 2019	BP 2020	Evolution
<b>ATTRIBUTION COMPENSATRICE</b>	<b>447 005</b>	<b>590 830</b>	<b>143 825</b>



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

## - Dotation et subvention

	BP 2020	CA 2019	Evolution
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	7 786 003,58	7 798 359,80	-12 356,22

Le chapitre 74 regroupe notamment les dotations versées par l'état aux collectivités locales. **Second poste de recette. Les impôts, les taxes et les dotations de l'état représentent plus 90% du budget**

	CR 2019	BP 2020	Évolution
<b>Dotation de base</b>	1 288 004	1 415 370	127 366
<b>Dotation de compensation</b>	3 865 545	3 794 871	-70 674
<b>DCRTP</b>	1 643 680	1 610 806	-32 874

**la dotation de base** destinée à aider la CA dans son fonctionnement, elle est calculée en fonction de la richesse fiscale de l'EPCI, du revenu imposable moyen des habitants et de son niveau d'intégration  
**la dotation de compensation** Elle correspond à une ancienne compensation et est écartée chaque année suivant un coefficient défini par la loi de finance. (Diminution quasi certaine chaque année de 1 à 2 %)  
 En parallèle, la **DCRTP** dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle permettant le maintien d'un plancher de ressources pour chaque catégorie de collectivités a également été mise en place. Une baisse de 2% est actée dans la loi de finances 2020.

## - Autres Produits de Gestion

	BP 2020	CA 2019	Evolution
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	65 000,00	92 733,23	-27 733,23

Ce chapitre enregistre les revenus des immeubles de la CA2C

## - Produits exceptionnels

	BP 2020	CA 2019	Evolution
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	1 255 412,31	-1 255 412,31

En 2019, vente des terres Beauvois Caudry Fontaine.

## - Reprise sur amortissement

	BP 2020	CA 2019	Evolution
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	102 649,00	303 932,12	-201 283,12

Une reprise sur provision est inscrite cette année liée au reversement de l'IFER 2019 perçu en 2019 reversé en 2020.



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

- Mouvement d'ordre (042)

	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Evolution</b>
42 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	45 100,48	515 989,04	-470 888,56

Les subventions d'équipement transférables perçues par la collectivité sont imputées au compte 13, en recette d'investissement. Elles doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation. La reprise annuelle est constatée au débit du compte 139 par le crédit du compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat" (opération d'ordre budgétaire). Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement du bien subventionné.



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

## Section d'investissement

Chap.	Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (-RAR+vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles	35 978,40	40 000,00	40 000,00	75 978,40
204	Subventions d'équipement versées	1 311 109,50	1 552 500,00	1 552 500,00	2 863 609,50
21	Immobilisations corporelles	1 262 689,97	2 375 756,17	2 375 756,17	3 638 446,14
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	959 266,62	867 912,17	867 912,17	1 827 178,79
	Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 589 044,49</b>	<b>4 836 168,34</b>	<b>4 836 168,34</b>	<b>8 425 212,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées		1 803 617,12	1 803 617,12	1 803 617,12
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à d'autres collectivités				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>1 803 617,12</b>	<b>1 803 617,12</b>	<b>1 803 617,12</b>
45...1	Tot. op. pour cpte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 589 044,49</b>	<b>6 639 785,46</b>	<b>6 639 785,46</b>	<b>10 228 829,95</b>
040	Op. d'ordre de transfert entre sections		26 958,62	26 958,62	26 958,62
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>26 958,62</b>	<b>26 958,62</b>	<b>26 958,62</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 589 044,49</b>	<b>6 666 744,08</b>	<b>6 666 744,08</b>	<b>10 255 788,57</b>
<b>0001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.</b>				<b>18 141,86</b>	<b>18 141,86</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 589 044,49</b>		<b>6 684 885,94</b>	<b>10 273 930,43</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts dettes assim. (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
1068	Excédents de fonct. capitalisés		2 341 492,96	2 341 492,96	2 341 492,96
138	Autres subv. d'invest. non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à d'autres collectivités				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions				
<b>Total des recettes financières</b>			<b>2 343 492,96</b>	<b>2 343 492,96</b>	<b>2 343 492,96</b>
45...2	Tot. op. pour cpte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			<b>2 343 492,96</b>	<b>2 343 492,96</b>	<b>2 343 492,96</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		3 980 038,77	3 980 038,77	3 980 038,77
040	Op. d'ordre de transfert entre sections		1 678 935,00	1 678 935,00	1 678 935,00
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>5 658 973,77</b>	<b>5 658 973,77</b>	<b>5 658 973,77</b>
<b>TOTAL</b>			<b>8 002 466,73</b>	<b>8 002 466,73</b>	<b>8 002 466,73</b>
<b>R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.</b>				<b>1 247 551,53</b>	<b>1 247 551,53</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>9 250 018,26</b>	<b>9 250 018,26</b>



## Note BP 2020 article 2313-1 du CGCT

### Dépenses d'investissement



Reste à Réaliser 2019 : 3 089 044 €

790 000 € Aménagement accès ZA LCC  
 687 510 € Déploiement de la Fibre  
 475 951 € Rénovation Crèche et Ram Le Cateau Cambresis  
 405 000 € travaux éclairage public  
 200 000 € fonds de concours c  
 166 000 € Plan Habitat  
 125 000 € fonds de concours Aménagement accès ZA de Béthencourt  
 113 000 € Engagement Voirie  
 100 000 € Acquisition Bras Faucheur  
 91 000 € subvention développement économique  
 62 244 € AMO bâtiment 216 et maison éclusière

### Investissement 2020

#### Les investissement Récurrents : 1 961 500 €

Achat matériel Brigade 150 000 €  
 50 000 € deux Camions brigade patrimoine et espace vert.  
 100 000 € de matériel divers  
 Travaux de voirie 200 000 €  
 Réseaux d'électrification : 1 000 000 €  
 Fonds de concours venant en soutien aux communes : 200 000 €  
 Acquisition matériel informatique renouvellement du parc, dématérialisation des conseils :  
 100 000 €  
 PLH : 216 500 €  
 Aide aux petits commerces : 40 000 €  
 Investissement divers : 55 000 €

#### Projet 2020 : 1 788 800 €

Participation au financement du contournement de Caudry : 800 000 €  
 Création fonds de soutiens aux petits commerces à la suite de la crise sanitaire : 200 000 €  
 Rénovation Maison éclusière 172 800 €  
 Rénovation Bâtiment 16, site bois Leveque : 216 000 €  
 Projet aménagement des aires d'accueil : 200 000 €  
 Projet aménagement zone 200 000 €



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

## EN SYNTHESE

	2020
Recettes réelles de fonctionnement	35 731 817
Charges réelles de fonctionnement	- 32 015 783
<i>Dont intérêt</i>	948 634
Epargne brute	= 3 716 034
Remboursement capital	- 1 803 617
Epargne Nette	= 1 912 417
Investissements 2020	- 3 812 256
Prélèvement sur le fond de roulement	= - 1 899 839



11/05/2019 **Note BP 2020** article 2313-1 du CGCT

## Ratio Légaux

	CA2C	Comparaison National
Dépenses réelles de fonctionnement / population	477€/hab.	365€/hab.
Produit des impositions directes / population	191€/hab.	334€/hab.
Recettes réelles de fonctionnement / population	540€/hab.	437€/hab.
Dépenses d'équipement brut / population	57€/hab.	87€/hab.
Encours de la dette / population	359€/hab.	340€/hab.
Dotations globales de fonctionnement / population	79€/hab.	92€/hab.
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	8,22%	38,50%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	93,44%	90,80%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	11,91%	19,80%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	66,61%	77,90%

